

Le formulaire **inspection commune préalable** doit être préalablement complétée. Il vous servira également d'appui pour compléter ce protocole de sécurité.

Se reporter à : MEMO_EEXT1_Intervention entreprise extérieure (disponible sur le portail Moodle)

Besoin d'aide : hygienesecurite@univ-fcomte.fr

Références : Article R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail.

1. Nature du protocole de sécurité

☐ Opération unique	ou	☐ Opération répétitive
Date : Heure : Nature : ☐ Livraison ☐ Enlèvement R.4515-8 : le protocole de sécurité est établi pour chaque opération.		Nature : ☐ Livraisons ☐ Enlèvements Fréquence : Jours de passage : R.4515-3 : on entend par opérations de chargement ou de déchargement à caractère répétitif, celles qui portent sur des produits ou substances de même nature, sont accomplies sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, et mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention. R.4515-9 : les opérations de chargement ou de déchargement impliquant les mêmes caractéristiques et revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité qui reste applicable aussi longtemps que les employeurs considèrent que les conditions de déroulement de ces opérations n'ont subi aucune modification significative.

2. Coordonnées du site d'accueil

Entreprise Utilisatrice	Composante(s) concernée(s)	Lieu(x) de l'opération
Université Marie et Louis Pasteur 1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon		(Préciser le site, le bâtiment, le service bénéficiaire)

Responsable de l'accueil

(Coordonnées de la personne qui accueille le transporteur)

Nom, prénom : Téléphone : Mail :	
La présence du responsable de l'accueil est indispensable lors de l'opération	☐ OUI ☐ NON
Le responsable de l'accueil participe au chargement(s) / déchargement(s)	☐ OUI ☐ NON

3. Coordonnées du transporteur

Entreprise de transport (siège)	Transporteur (conducteur)
Raison sociale :	Nom, prénom :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Mail :
Mail :	

4. Consignes de sécurité

Consignes de sécurité concernant l'opération de chargement ou de déchargement

Consignes générales :

- Il est interdit de fumer lors de l'opération.
- Prendre en compte les conditions météorologiques.
- Ne pas stationner en dehors de la zone prévue pour l'opération, ne pas obstruer les voies et issues de secours.
- Lors des marches arrières, s'assurer de l'absence de personnes derrière le véhicule.
- Lors de l'opération, s'assurer de l'absence de personne dans la zone à risques.
- Baliser la zone avant l'opération si un risque de coactivité existe (circulation du public notamment).

Consignes spécifiques à l'opération :

(Préciser ici toute consigne/information supplémentaires, si nécessaire)

Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement

Consignes générales :

- Respect strict du code de la route et les affichages de sécurité, également pour les zones de travaux.
- Priorité absolue aux piétons et cycles.
- Respect du sens de circulation.
- En cas d'utilisation d'un quai, s'assurer de son état avant de s'y accoler.
- Éclairer ou faire éclairer la zone si nécessaire (opération de nuit).

Consignes spécifiques à l'opération :

(Préciser ici toute consigne/information supplémentaires, si nécessaire)

Matériels ou engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement

Consignes générales :

- Détenir les autorisations de conduite et/ou habilitations nécessaires à l'utilisation d'engins soumis à réglementation.
- Les matériels et engins de manutention du transporteur sont en bon état et conformes à la réglementation.

Consignes spécifiques à l'opération :

(Préciser ici toute consigne/information supplémentaire, si nécessaire)

5. Informations relatives au transporteur
Caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements

☐ Citerne	☐ Bâche coulissante à toit fixe	☐ Autre : (préciser)
☐ Semi-remorque	☐ Bâche coulissante à toit mobile	
☐ Camion-porteur	☐ Savoyarde avec échelle	
☐ Camionnette	☐ Benne	
☐ Plateau		

Matériels ou moyens de manutention

☐ Quai simple	☐ Chariot élévateur	☐ Autre : (préciser)
☐ Hayon élévateur	☐ Chariot	
☐ Grue auxiliaire	☐ Transpalette électrique	
☐ Palan	☐ Transpalette manuel	
☐ Pont roulant	☐ Diable	

Nota : Le transporteur est responsable du matériel ou engin permettant la mise en place ou l'enlèvement de la marchandise (sauf en cas d'utilisation d'un palan ou pont roulant de l'UFC). Ce matériel sera conforme à la réglementation et à jour d'entretien ; l'opérateur dispose des qualifications réglementaires nécessaires pour son utilisation.

Nature et conditionnement de la marchandise

☐ Colis	☐ Touret, bobine	☐ Autre : (préciser)
☐ Caisse	☐ Palette	
☐ Big-bag	☐ Vrac	
☐ Bouteilles ou fût	☐ Conteneur (préciser dimensions)	
☐ Liquide en vrac (citerne)		

Danger physique

☐ Explosibles	☐ Substances et mélanges auto-échauffants
☐ Gaz inflammables	☐ Substances qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
☐ Aérosols	☐ Liquides ou matières solides comburants
☐ Gaz comburants	☐ Peroxydes organiques
☐ Gaz sous pression	☐ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
☐ Liquides ou matières solides inflammables	
☐ Substances et mélanges auto-réactifs	
☐ Liquides ou matières solides pyrophoriques	

Danger pour la santé

☐ Toxicité aiguë	☐ Sensibilisation respiratoire ou cutanée, danger par aspiration
☐ Corrosion cutanée/irritation cutanée	☐ Cancérogène, mutagène ou reprotoxique
☐ Lésions oculaires	

Danger pour l'environnement

☐ Danger pour le milieu aquatique	☐ Dangereux pour la couche d'ozone
--	---

Précautions ou sujétions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés, notamment celles imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses (ex : ADR)

A compléter

Moyens de protection pour l'agent chargé de l'opération

☐ Gants de manutention	☐ Casque	☐ Autre : (préciser)
☐ Gants cryogéniques	☐ Gilet haute visibilité	
☐ Lunettes de protection	☐ Vêtements de protection	
☐ Chaussures de sécurité	☐ Vêtements anti-feu	

Note : La formation de l'opérateur, la mise à disposition et l'entretien des EPI sont à la charge du transporteur.

6. Documents à annexer au protocole de sécurité

- ☐ Consignes de sécurité incendie et procédure de secours
- ☐ Consignes liées à la circulation et au stationnement
- ☐ Plan général d'accès et un plan du lieu d'intervention

7. Signatures

L'agent en charge de l'accueil (Date, nom et signature)	Le transporteur (Date, nom et signature)
Le directeur de composante ou de département : (Date, nom et signature)	Service hygiène et sécurité : (Date, nom et signature)

ANNEXE 1 : Consignes de sécurité incendie et procédure de secours

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

Conduite à tenir en cas

d'ACCIDENT DE TRAVAIL ou de MALAISE

PROTÉGER

Avant toute intervention et afin d'éviter tout « sur accident », il convient de :

1. SE protéger
2. Protéger LA VICTIME
3. Protéger LES PERSONNES AUX ALENTOURS

ALERTER

La chaîne de secours ne peut fonctionner sans un premier maillon, l'agent qui protège et qui donne l'alerte.

Prévenir le secouriste le plus proche ou les autres collègues.

TRANSMETTRE LES INFORMATIONS

1. S'identifier : nom, numéro de téléphone
2. Nature du problème
3. Préciser les risques éventuels : incendie, produits chimiques, machines...
4. Localisation précise de l'évènement : adresse exacte, repères visuels...
5. Nombre de personnes concernées
6. Description de l'état de chaque victime
7. Premières mesures prises et gestes effectués

NE PAS RACCROCHER LE PREMIER : attendre les instructions du service de secours

SECOURIR

Les gestes de premier secours doivent être pratiqués par un secouriste. Dans tous les cas, quelques principes sont à connaître de tous comme :

SUIVRE LES CONSIGNES données par le service de secours



Des défibrillateurs externes sont positionnés sur tout le site. Au besoin, ou sur demande des services de secours, faites-en récupérer un.



NUMÉROS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24h/24

18 - POMPIERS

Pour tout problème de secours, situation de péril, accident, incendie, protection des biens et des personnes.

15 - SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

CENTRE ANTIPOISON : LYON 04.72.11. 69.11

17 - POLICE - GENDARMERIE

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police, pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

POLICE MUNICIPALE : 03.81.61.50.65

112 - TOUTES URGENCES

Numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, destiné aux étrangers circulant en France ou aux français circulant en Europe. En France, ce numéro ne se substitue pas aux autres numéros d'urgence.

114 - NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.



Informez au plus tôt le service prévention de l'UFC : hygienesecurite@univ-fcomte.fr

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR
Conduite à tenir en cas
d'ÉVACUATION



AU SIGNAL SONORE

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore

1. Gardez votre calme
2. Fermez portes et fenêtres
3. Sortez calmement du bâtiment



SUIVEZ LES INDICATIONS



Suivez les indications du **guide d'évacuation**.
À défaut, suivez les indications données par l'affichage

1. Ne courez pas
2. Accordez une attention particulière aux personnes handicapées ou blessées
3. Dirigez-vous vers la sortie en suivant la signalisation
4. Utilisez les escaliers, mais pas les ascenseurs



ALLEZ AU POINT DE RASSEMBLEMENT

Rejoignez le point de rassemblement

Réalisez le recensement et prévenir rapidement le coordinateur si une personne manque à l'appel.
Attendre l'accord pour retourner à son poste de travail.



Informez au plus tôt le service
prévention de l'UFC :
hygiensecurite@univ-fcomte.fr

Il est important de :

- Garder son calme (ne pas pousser, ne pas crier)
- Rassurer les personnes qui semblent perdre leur calme
- Ne pas prendre le temps de rassembler ses affaires, laisser son bureau en l'état
- **Ne pas courir**
- Aviser en route les personnes qui ne semblent pas avoir déjà pris connaissance de l'alarme
- Ne jamais retourner en arrière
- En cas de fumées, se rappeler qu'il est préférable de se baisser, l'air frais est près du sol
- Ne jamais obstruer les circulations pour ne pas compromettre l'accès au sinistre
- **Ne jamais prendre de risques**



CONSIGNES POUR ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

Si vous pouvez évacuer vous-même

Vous ne devez en aucun cas rester dans l'espace d'attente sécurisé.

Vous devez impérativement évacuer le bâtiment

Si une personne non valide est dans l'espace d'attente, vous devez signaler sa présence aux services de secours.

Si vous le pouvez, aidez-la à évacuer.

Si vous ne pouvez pas évacuer vous-même

Gardez votre sang-froid

Manifestez votre présence par les moyens mis à votre disposition



Dirigez-vous vers l'espace sécurisé et ne le quittez plus

Attendez les services de secours

Rappelez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours
Si elles le peuvent, demandez-leur de vous aider à évacuer

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR
Conduite à tenir en cas
d' INCENDIE



DONNER L'ALARME

Si vous constatez un départ de feu, donnez l'alarme en actionnant un déclencheur manuel

1. Gardez votre calme
2. Faites sonner l'alarme, pour faire évacuer
3. Fermez les fenêtres, et sortez en fermant les portes derrière vous



ALERTER LES SECOURS

La chaîne de secours ne peut fonctionner sans un premier maillon, l'agent qui protège et qui donne l'alerte.

Alertez les services de secours le plus tôt possible.

TRANSMETTRE LES INFORMATIONS

1. S'identifier : nom, numéro de téléphone
2. Nature du problème
3. Préciser les risques éventuels : produits chimiques, machines...
4. Localisation précise de l'évènement : adresse exacte, repères visuels...
5. Nombre de personnes concernées

NE PAS RACCROCHER LE PREMIER : attendre les instructions des services de secours



ATTAQUER LE FEU puis ÉVACUER

Attaquez le feu avec les moyens de première intervention disponibles, si vous êtes formé

1. **NE PRENEZ PAS DE RISQUES**
2. La **priorité** est donnée au sauvetage des personnes
3. N'utilisez l'extincteur que durant la première minute
4. **Évacuez** et rejoignez le point de rassemblement



NUMÉROS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24h/24

18 - POMPIERS

Pour tout problème de secours, situation de péril, accident, incendie, protection des biens et des personnes.

112 – TOUTES URGENCES

Numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, destiné aux étrangers circulant en France ou aux français circulant en Europe. En France, ce numéro ne se substitue pas aux autres numéros d'urgence.

114 – NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.

Afin de réagir au mieux lors d'un incendie, chacun doit connaître :

- Les consignes de sécurité ;
- La position de l'extincteur le plus proche ;
- La position du point de rassemblement.

Par ailleurs, il est interdit :

- De fumer et vapoter à l'intérieur de locaux
- De faire du feu ou toute autre activité susceptible de déclencher un incendie à l'intérieur de locaux (sauf permis de feu)



Informez au plus tôt le service prévention de l'UFC : hygienesecurite@univ-fcomte.fr